

EDITORIAL

Un an après les élections :

C'est long c'est court...

Une première année pour se mettre en place, prendre en main les dossiers, mesurer l'ampleur de la tâche, adapter nos emplois du temps respectifs pour y faire face, prendre ses marques, trouver sa place et la posture adéquate, s'impatienter de ne pouvoir avoir plus de temps de discussion avec les habitants, ... Traverser les confinements, multiplier les visios... Bref, un an, c'est long, c'est court.

Arrivera bien le jour où nous pourrons, débattre à bâtons rompus, se retrouver pour danser ou rire, s'inscrire dans les groupes de travail, participer à des réunions publiques dans la sérénité.

... Le mot du Maire ...

Aménagement du cadre de vie : de la fleur aux bâtiments

Tout est important dans l'aménagement du village.

Nous nous sommes attachés depuis un an à apporter par petites touches des améliorations de notre cadre de vie.

Les habitants, depuis longtemps embellissent leur partie et tout le monde en profite. Si la commune fait sa part et si tout le monde apporte sa touche de créativité le village, les hameaux changeront d'apparence.

L'aménagement c'est aussi les bâtiments communaux et les espaces publics que nous devons adapter aux besoins actuels et futurs. Le conseil municipal s'est attelé à ce projet pour une réalisation dans les prochaines années.

Robert CUCHET



Article « 100 ans » en page 10

MONESTIER DU PERCY, TOUT SIMPLEMENT !

La commune était référencée depuis quelques années sous le nom LE MONESTIER DU PERCY, souvent inscrit dans les bases de données sous la forme MONESTIER DU PERCY (LE). Le Conseil Municipal a souhaité demander à revenir à l'appellation simple. Après validation de la préfecture, le village s'appellera simplement : MONESTIER DU PERCY.

LE PLU EST ACTIF

Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles pour un développement cohérent de la commune dans les 10 ans à venir. Il expose le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales quant à l'évolution du village. Il contient les règles à respecter en matière d'aménagement, de construction, de rénovation.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 octobre au 4 novembre 2020. Le conseil municipal a pris en compte les éléments du rapport pour améliorer le document.

La version définitive du PLU a été proposée au conseil municipal qui l'a approuvée à une large majorité (9 pour, 2 contre). Le PLU est donc entré en vigueur.

Il est consultable en mairie et sur le blog de la commune:

<http://monestierdupercy.over-blog.com/>.

Pour toute question, **et avant tous travaux**, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie qui saura vous conseiller au mieux sur la marche à suivre.

ENFIN UNE ADRESSE, suite et fin!

Nous remercions tous les habitants qui ont pu fixer leur plaque de numérotation d'adressage. Les plaques restantes seront mise en place en septembre par l'entreprise Cutivet, vous avez pu laisser vos indications à ce sujet lors de la tournée des compteurs d'eau.

Lorsque les quelques dernières rectifications auront été faites, et après de longs délais d'attente dû en partie à la période de crise sanitaire, la phase d'adressage se terminera donc cet automne.

Nous concluons ce projet en y joignant les membres de l'ancienne équipe qui ont travaillé à la commission de mise en place des adresses et commandé le matériel. Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur le choix du modèle de plaques et panneaux, et c'est tant mieux !

OUVERTURE D'UNE PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

La plateforme de déchets verts du Percy et de Monestier-du-Percy est ouverte depuis le 28 mai dernier à la colonie du Percy (avant le bâtiment des chasseurs). Elle est accessible 7 jours sur 7 de 8h à 20h.

Nous vous remercions de bien vouloir stocker vos végétaux le plus au fond possible pour ne pas l'encombrer trop rapidement. Le broyeur de la Communauté de Communes Trièves permettra de stocker le broyat à proximité pour que chacun.e puisse se servir raisonnablement.

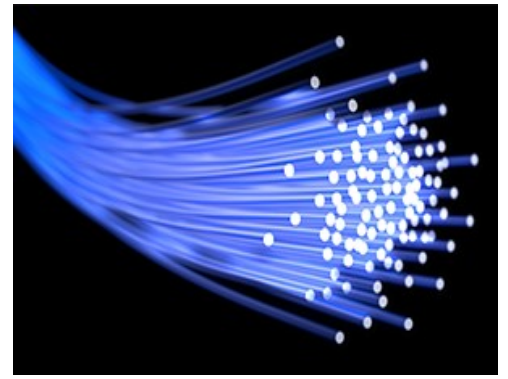
Comme dans chaque déchetterie, nous comptons sur l'implication des utilisateurs pour maintenir l'endroit accessible et accueillant et de n'y déposer que des déchets verts.

Merci pour votre participation.



SIGNALETIQUE

Une signalétique a été mise en place de chaque côté du carrefour de la RD 1075 et de la route de la Remise.



LA FIBRE : HISTOIRE D'UN LONG FLEUVE TRANQUILLE

En 2020 la fibre est arrivée à Monestier du Percy par la mise en place d'un réseau structurant de plus de 2 500 km sur le département de l'Isère. Ce réseau est visible par toutes les cicatrices des tranchées d'enfouissement faites sur nos routes et tous les regards posés permettant les raccordements.

La prochaine phase consiste à amener la fibre au plus près des groupes d'habitations par un réseau de distribution interne au village arrivant sur des Points de Branchement Optique (PBO). Cette phase commence dès juillet 2021 et se terminera à la mi-2023, avec notamment :

*12 mois de travaux, tirage en aérien de la fibre, passage de la fibre dans les fourreaux, quand ils existent.

*Le déploiement commencera par le centre village puis continuera sur les hameaux. L'entreprise «ERT Technologies» est chargée du pilotage de cette phase de travaux.

*La troisième phase et phase finale de l'opération « Très Haut Débit » sera le raccordement de chaque foyer par l'opérateur que chacun choisira parmi les opérateurs : Bouygues, Free, Orange, SFR.

Cette phase des raccordements des particuliers sera possible à partir du second semestre 2023. Les opérateurs amèneront alors la fibre à l'intérieur de chaque habitation.

LE CITY STADE

RETOUR SUR LA CONSULTATION

Un travail pour évaluer les besoins d'utilisation du city stade a eu lieu. Les enfants de l'école, les adolescents du village et du Percy ont été consultés ainsi que les voisins immédiats.

LES PROPOSITIONS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

- installer un bac à sable pour les plus petits (plutôt vers le parking et le banc)
- marquer une limite et un parking pour les vélos et motos des grands
- planter des arbres et une haie pour faire de l'ombre
- marquer un sens de rotation pour les vélos
- installer des poubelles et des cendriers

LES SUGGESTIONS DES VOISINS DU CITYSTADE

Tout le monde s'entend sur le fait que c'est important d'avoir un équipement comme celui-ci dans un village notamment pour les enfants. Et quant aux jeunes, "*il faut bien qu'ils aillent quelque part*", "*il faut savoir trouver des choses pour qu'ils aiment être au village*".

Mais quelques différences s'expriment, et notamment, la présence sonore du city stade qui varie :

- selon qu'on soit en contact direct ou caché par une haie ou une autre maison (le bruit s'estompe vraiment avec les obstacles).
- par rapport à l'utilisation qu'on en a ou non (on accepte plus si sa famille l'utilise).
- par rapport au vécu vis à vis du bruit qui peut faire que l'admission sera moins grande.

Ils font trois remarques principales :

- les voisins s'entendent sur le fait que l'éclairage la nuit est au mieux inutile, au pire néfaste. Tout le monde trouve absurde qu'il soit éclairé à des moments où il n'y a personne (les soirs d'hiver, ou dans la nuit). Un rapport de 2012 sur le bruit préconise d'ailleurs l'extinction des feux sur les city stades la nuit.
- l'inquiétude (forte) des voisins sur la vitesse à laquelle arrivent les voitures au niveau du city stade (peur d'un ballon qui roule et d'un enfant qui court derrière).
- les voisins ont observé des conflits d'usages entre les grands et les petits, notamment quand des plus grands investissent l'espace avec du son ou des véhicules à moteur (!), ce qui chasse plus ou moins rapidement les familles ou les plus jeunes...

LES REMARQUES DES ADOS

La consultation des ados fait ressortir que la lumière n'éclaire pas le terrain.

Ils souhaitent l'extinction des lumières publiques de 23h à 5h.

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL :

ÉCLAIRAGE :

- installer un système qui permette un éclairage à la demande, avec possibilité pour la mairie de l'activer ou de le limiter entre 21h et 23h selon les saisons

- orienter l'éclairage vers le terrain de jeux

SÉCURISATION :

- couper la haie en face du City stade sur les premiers mètres pour augmenter la visibilité depuis la route.

- ajouter un pot de fleurs supplémentaire coté city stade, en face des poubelles
- déplacer le panneau enfants aux abords du city stade

ÉQUIPEMENTS :

- installer 2 poubelles et des cendriers (vers la table et vers le banc).
- installer un bac à sable.
- planter des arbres ou une haie sur la butte près du banc (travail commencé par les enfants de l'école et qu'il faudra compléter ensuite).
- faire et afficher les modalités d'utilisation.

MERCI AUX PERSONNES QUI S'OCCUPENT D'ARROSER ET DE PLANTER DES FLEURS

Merci à toutes les personnes qui contribuent à rendre le village et les hameaux agréables en aidant au fleurissement de l'espace public, en arrosant les fleurs, ou en s'occupant de plantations saisonnières devant les chapelles.

D'ailleurs... si vous habitez non loin d'un bac à fleurs, merci d'y verser de temps en temps un arrosoir d'eau !

La municipalité a commandé à Coralie Beltrame (vannière installée sur le village) quelques réalisations en vannerie qui viendront embellir dans un premier temps la place du village.



MYSTÉRIEUX LAPIN DE PÂQUES

Merci au « Lapin de Pâques » qui a une année encore fait la joie des enfants du village et des adultes, en déposant ses œufs en chocolat dans les coins et les recoins du village, la récolte a été bonne !!



LA GRANGE DIDIER – RÉSULTAT DE L'APPEL À IDÉES



Le Conseil souhaite rénover les bâtiments municipaux en attente. Le premier chantier est celui de la Grange Didier. Nous avons envisagé de la transformer pour qu'elle puisse :

- accueillir les banquets de village, ou les événements importants de la commune quelle que soit la saison,
- servir tout au long de l'année de salle de pratiques physiques.

Nous estimons qu'il y aurait là une vraie utilité pour le village et une belle complémentarité par rapport aux salles des communes voisines. Lors du dernier bulletin municipal, nous avons lancé un appel à idées.

37 QUESTIONNAIRES RETOURNÉS REMPLIS.

A raison de 47 adultes et 21 enfants, soit 68 habitants faisaient part de leurs idées (soit 28,5% des habitants de Monestier du Percy). On note une faible participation des moins de 30 ans et une participation équilibrée des 30-50 ans et des plus de 50 ans.

Sur ce total :

- 32 questionnaires (tous nominatifs sauf un) ont apporté des réponses sur les activités physiques et sportives et sur les activités autres que sportives.
- 5 questionnaires (tous anonymes) ne répondent pas aux questions concernant la pratique sportive ou la salle mais traitent de la maison Alphonse, qu'elle soit vendue, ou qu'elle accueille l'Aller retour, ou bien encore la Mairie.

QUELQUES PRÉCAUTIONS À GARDER EN TÊTE :

- C'est un appel à idées pour alimenter la réflexion et non un sondage.
- "Les répondants" ne signifie pas "la population de Monestier du Percy", mais cela donne un bon aperçu des envies et des souhaits.
- Par ailleurs, on sait bien que les envies sont contagieuses, et qu'une personne en entraîne une autre.
- Enfin le canevas du questionnaire ne peut répondre à toutes les finesses et parfois un questionnaire est rempli par

une personne, d'autres questionnaires sont complétés par plusieurs personnes de la même famille.

- L'importance de la dimension modulable de la salle (elle ne sera pas dédiée à une seule utilisation).

CONCERNANT LES PRATIQUES SPORTIVES DES RÉPONDANTS AUJOURD'HUI

Sur les 32 questionnaires qui répondent à la question sur leur pratique actuelle : 56% pratiquent déjà, dont 34% dans le Trièves et 22% ailleurs.

Parmi ceux qui ne pratiquent pas mais le souhaiteraient, la moitié ne le font pas pour des raisons d'éloignement.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES PLÉBISCITÉES

La danse (44%), et l'escalade (41%), ressortent fortement

Après examen, il s'avère que les créneaux disponibles pour la danse dans les salles du Trièves sont très insuffisants par rapport à la demande et les intervenants manquent de lieux où proposer des ateliers adultes ou enfants. La salle se prêterait très bien à la pratique de la danse et viendrait compléter l'offre existante en proposant une nouvelle offre d'ateliers ou stages et une salle plus grande pour les ateliers déjà bien remplis par ailleurs.

L'escalade en mur est partiellement pourvu par le collège de Mens (un créneau le mercredi), mais la pratique de l'escalade a beaucoup évolué vers le bloc, car il permet de développer la musculature spécifique et la technicité. On trouve des salles de bloc accessibles mais dans l'agglomération, et les salles de bloc qui existent dans le Trièves sont toutes dans des lieux privés et réservés au cercle de connaissances des propriétaires. A ce jour aucune salle accessible au public ne propose cela dans le Trièves. Mais les échanges avec les pratiquants font ressortir qu'il n'est pas possible d'installer ici un bloc d'escalade, la demande étant forte, un autre lieu sera recherché et proposé par la suite.

Les activités telles que le yoga (32%), les arts martiaux (22%) ou la gym (22%) et les activités d'adresse ou de loisirs comme le cirque (19%) ou le tir à l'arc (16%) sont aussi demandées.

Là aussi, les créneaux dans les salles manquent et les pratiquants sont amenés à faire des kilomètres pour pratiquer ou renoncent, notamment comme le cirque, qui malgré une demande forte (ici mais plus largement dans le Trièves), n'a pas encore de proposition régulière ou à proximité. Cela est notamment dû au temps d'installation nécessaire. Il conviendrait donc d'enchaîner pour le cirque plusieurs créneaux d'affiliée pour différents âges afin d'optimiser ce temps d'installation. Un nouveau créneau pour le tir à l'arc pourrait s'ouvrir dans le Trièves en raison de la forte demande, contrecarrée aujourd'hui par le manque de créneaux ou la distance.

Les activités collectives ou compétitives comme le tennis de table, le badminton, le basket, ou encore le futsal, le volley ou le handball témoignent quand à elles du besoin de se retrouver collectivement autour d'une activité de loisir collective et récréative. Des créneaux réguliers de rendez-vous par sport seront proposés.

LES AUTRES ACTIVITÉS

LE CULTUREL : Plus des 2/3 des réponses font ressortir la dimension culturelle souhaitée (spectacle occasionnel, cinéma, concert et bal, exposition).

LA PRATIQUE ARTISTIQUE : Une grande surprise de cette consultation a été le souhait de pratiques artistiques, pour près de la moitié des répondants : théâtre, musique, chant, travaux manuels, peintures et jeux et activités ludiques

LA CONVIVIALITÉ : Le souhait que la grange soit un lieu de retrouvailles a été souligné par plus de la moitié des répondants que ce soit pour des soirées conviviales, des repas et événements associatifs (loto) ou encore des marchés ou brocantes.

LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX : Il est aussi souligné par certains l'importance de pouvoir utiliser la salle ponctuellement pour des événements familiaux.

LA MAISON ALPHONSE - PLUSIEURS SCÉNARIOS SONT À L'ÉTUDE

Le deuxième chantier que le Conseil Municipal souhaite lancer est celui de la Maison Alphonse. Nous avons demandé une étude de faisabilité avec un cabinet d'architecte (L'Atelier de la Place) et un économiste de la construction (MPF Ingénierie) pour chiffrer différents scénarios et nous souhaitons organiser à l'automne une réunion publique pour présenter ces scénarios, leur coûts et les recettes en investissement ou en fonctionnement que la commune pourrait en attendre.

Nous souhaitons avec ces chiffrages :

*Sortir des évidences du genre « *il n'y a qu'à* », « *c'est évident qu'il faut faire ça* », en donnant des billes financières pour chaque scénario.

*Ce sera surtout l'occasion d'amorcer une réflexion concrète sur les aménagements à venir :

*L'accessibilité de la mairie (sur place ou déménagée ailleurs).

*Les aménagements de l'Aller-Retour (sur place ou déménagée ailleurs).

*Le devenir de la Maison Alphonse (logements, mairie, restaurant, services à la population etc.).

Avec son toit neuf, la Maison Alphonse attend sa rénovation. Il est temps d'y travailler et le Conseil souhaite associer la population à cette réflexion.



**Un rendez vous à la Salle communale,
pour une réunion publique de présentation des scénarios pour la maison Alphonse
et un temps d'échange et de recueil d'idées, vous sera donné ultérieurement.**

Pour toute question, vous pouvez écrire à :

monestierdupercy@wanadoo.fr ou venir remplir le cahier de doléances qui se tient en mairie.

Une réponse et/ou un rendez-vous vous seront proposés.

INVENTAIRE BOTANIQUE



Notre commune recèle des trésors floristiques. Son territoire s'étend de l'Ebron au Mont Barral, de 597 m à 1896 m d'altitude. On y trouve des biotopes variés : bords de rivières, prairies naturelles, champs cultivés, coteaux secs, bois, pelouses de montagne..., semés de tout un cortège de fleurs pour certaines très rares et protégées.

Au printemps, nous étions quelques-uns à arpenter les chemins et nous avons eu de belles surprises : l'Androsace à grand calice, la Gagée des champs et la Gagée jaune, l'Aspérule de Turin, le Cynoglosse d'Allemagne, 6 espèces de véroniques, 7 espèces de Violettes, 20 espèces d'Orchidées... et beaucoup d'autres.

Alors les idées fusent : créer des sentiers botaniques, éditer des petits livrets sur les fleurs de notre commune... et bien sûr les protéger.

Martine Garcia, ancienne institutrice de l'école du village, enseignante bénévole de Botanique à Université Inter-Âges du Dauphiné de Grenoble.

*****DOSSIER : LE BUDGET DE LA COMMUNE*****

Plusieurs budgets coexistent au sein de la municipalité : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. A cela s'ajoute un budget spécifique pour la régie de l'eau (en fonctionnement comme en investissement). Ce dernier ne se mélange pas avec le budget de fonctionnement général de la collectivité (il ne peut servir à financer le fonctionnement général de la commune).

Par budget, on entend les budgets prévisionnels. Ceux-ci doivent obéir à certaines règles et notamment, ils doivent être équilibrés et sincères. En revanche, les budgets prévisionnels sont une intention et en étant votés, ils servent de cadre à la dépense de l'année. Ils ne peuvent refléter le réel de la situation budgétaire et financière de la commune (car des travaux sont prévus une année mais ne se font pas, ou bien des dépenses sont moins importantes que prévues...).

Pour analyser le budget d'une commune, on utilise le compte administratif, qui reflète réellement la situation financière de la commune car il s'appuie sur les dépenses et recettes réelles de l'année précédente. Il est vérifié par la comptabilité tenue par la Trésorerie et la Commune (les deux comptabilités devant obligatoirement et exactement correspondre avant d'être finalisées et validées).

Pour comprendre les grandes masses du budget de la commune, nous prendrons donc le compte administratif 2020 comme référence car c'est le dernier exercice validé. Il va nous permettre de faire ressortir certains indicateurs importants qui permettent d'avoir une vision de la santé financière de la commune et des repères notamment sur la capacité de la commune à investir.

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

(Chiffres donnés en milliers d'euros)

| Recettes Réelles de Fonctionnement | | 241 | |
|---|-----|----------------------|---|
| Ventes produits, prestations de services | 41 | | -> les recettes de la communes (ventes de bois, concessions du cimetières, participation de La Poste pour le guichet, etc...) |
| ressources fiscales | 113 | | |
| dont impôts | 85 | | -> les impôts versés par les particuliers et les entreprises |
| dont fiscalité reversée | 18 | | -> les impôts reversés à la commune par d'autres collectivités |
| Dotations et participations | 72 | | -> Dotations de fonctionnement de l'Etat, subventions du département... |
| Autres recettes réelles de fonctionnement | 15 | | -> revenus des loyers perçus par la commune |
| Dépenses Réelles de Fonctionnement | | 182 | |
| Charges à caractère général | 81 | | -> les dépenses générales de fonctionnement de la commune (fluides, fournitures, achat de prestations de services, petits travaux etc...) |
| Charges de personnel | 56 | | -> les salaires et charges du personnel |
| Atténuation de produits | 13 | | -> contribution reversé à la CCT |
| Charges de gestion courante | 30 | | -> les indemnités des élus, le service d'incendie, les cotisations aux organismes, les subventions aux associations |
| Intérêts | 0 | | |
| Autres dépenses réelles de fonctionnement | 2 | | -> dépenses marginales de dotation aux amortissements |
| Épargne | | Ratios d'épargne | |
| Épargne brute | 59 | taux d'épargne brute | 24,3% |
| Épargne nette | 57 | taux d'épargne nette | 23,5% |
| Capacité de désendettement (dette/épargne brute) en année | 0,4 | | |

Le budget de fonctionnement comprend des recettes et des dépenses. **La marge dégagée entre les recettes et les dépenses, s'appelle pour les collectivités : « l'épargne ».**

Le budget d'investissement a aussi des dépenses et des recettes (subventions et autofinancement notamment).

L'épargne va pouvoir être affectée aux investissements, c'est la capacité de la commune à rembourser sa dette de manière saine et récurrente. L'épargne nette est la capacité d'investissement de la commune ou sa capacité d'autofinancement. Pour repère, un taux de 10% est considéré comme satisfaisant, 20% est un bon taux. Le taux d'épargne nette de Monestier du Percy est de 23,5%, c'est un taux qui nous autorise à investir.

Un autre indicateur très important, est la capacité de désendettement de la commune, c'est à dire le volume de

la dette divisé par l'épargne brute, cela permet de calculer en combien d'années, en prenant l'épargne brute de la commune, celle-ci est capable de rembourser l'intégralité de sa dette. On considère qu'une capacité de désendettement de 15 ans est mauvaise, de 11 à 15 ans est médiocre, de 8 à 11 ans est moyenne. La commune a une capacité de désendettement très bonne, inférieure à 8 ans..

Pour Monestier du Percy, le taux de désendettement est de 0,4 ans, c'est à dire qu'il faudrait à la commune 5 mois pour rembourser l'intégralité de sa dette d'investissement, ce qui est plus qu'excellent (la moyenne nationale pour des communes comme la notre se situe plutôt autour de 3,7 ans). Il n'est pas pris en compte dans ce calcul le budget de l'eau et d'assainissement, il doit s'équilibrer et ne peut pas alimenter le budget de fonctionnement général de la commune.

ZOOM SUR UN VOTE

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal a voté le 10 juin les subventions aux associations pour l'année 2021.

Cette enveloppe de 3000€ a été répartie ainsi :

1400€ pour des associations culturelles, d'éducation populaire et de lien social :

| | |
|--|---------|
| le Théâtre du Poulailler (à l'art'Bordage) | (500€), |
| le Sou des écoles | (500€), |
| les nouvelles du Pays | (150€), |
| le comité des fêtes | (125€), |
| Radio Dragon | (125€). |

850€ pour des associations sociales ou de protection de l'environnement :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| Le collectif d'entraide | (250€), |
| L'ADMR | (250€), |
| Cueille la vie | (100€), |
| L'Age d'or | (100€), |
| Les amis de Vaulserre | (100€), |
| Tichodrome | (25€), |
| Trièves Transition Ecologique | (25€) |

750€ pour des associations sportives :

| | |
|--------------------------------|---------|
| Rugby CVMT | (150€), |
| Football Sud-Isère | (150€), |
| Skieurs du Mont-Aiguille | (150€), |
| Arts Martiaux du Trièves | (150€), |
| Trièves street | (150€). |

En plus du soutien financier apporté, nous tenons à saluer chaleureusement les personnes qui s'impliquent dans toutes ces associations. Elles participent à ce que la vie soit plus belle et plus pleine, d'autant plus en cette période si incertaine. Alors un grand merci !

ZOOM SUR UN VOTE

LA TAXE FONCIÈRE

Pour rappel, la taxe foncière se calcule à partir de la valeur théorique relative du bien. Elle est payée par les propriétaires de parcelles non-construites ou pour les constructions.

Le Conseil Municipal a décidé d'un rattrapage du niveau de la taxe foncière car celle-ci n'avait pas augmenté depuis plusieurs années. Ces recettes alimenteront le budget de fonctionnement de la commune.

Le taux de taxe foncière pour le bâti passe de 29,28 % à 30,74 % (+ 1,46).

Le taux de taxe foncière pour les terrains non-bâties passe de 63,75 % à 66,94 % (+3,19).

Soit 5 % d'évolution par rapport aux taux précédents.

LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS : POUR UNE MEILLEURE ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT

Cette commission, obligatoire dans chaque commune, est composée d'élu-e-s et d'habitant-e-s, dont une première liste est proposée par la mairie à la Préfecture, qui statue sur qui composera au final la commission. A Monestier du Percy, la première liste a été composée en panachant hommes et femmes, natifs d'ici ou non, jeunes et anciens, actifs et retraités, locataires et propriétaires.

Cette commission se réunit sur demande du service des impôts pour vérifier l'état connu d'une liste de logements. Le but est d'éviter de trop grandes disparités entre maisons de mêmes caractéristiques et ainsi de réduire les inégalités devant l'impôt. Tâche difficile, mais nécessaire.

Pour rappel, cinq catégories de changements concernant votre logement sont susceptibles d'entraîner une modification de sa valeur locative :

- **Les constructions nouvelles ou reconstructions** : l'édification d'un bâtiment pour la première fois sur une parcelle non bâtie ou d'un bâtiment reconstruit sur l'emplacement d'un bâtiment démolé, ou encore la construction d'une piscine.

- **Les changements de consistance** : principalement un agrandissement du logement avec des transformations apportées à la composition d'un local préexistant qui en modifie le volume ou la surface.

- **Les changements d'affectation** : la transformation d'un local commercial en habitation.

- **Les changements de caractéristiques physiques** : des travaux d'amélioration importants sans incidence sur la superficie ou le volume du logement : installations d'équipements nouveaux (salles de bains), gros travaux de remise en état, aménagement de combles en pièces habitables.

- **Les changements d'environnements** : L'environnement immédiat du logement peut influencer sur sa valeur locative. La création de routes ou chemins peut aussi modifier la valeur de votre parcelle (pour la partie non bâtie de la valeur locative).

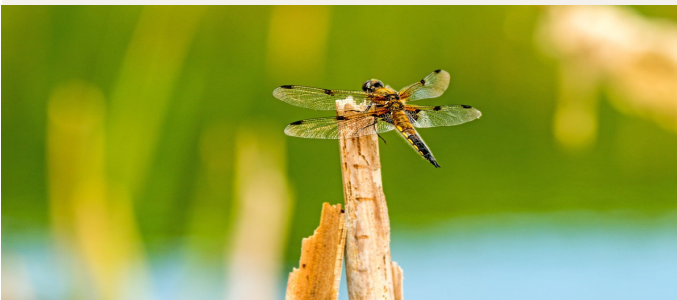
Les obligations déclaratives : toute construction nouvelle, changement de consistance ou changement d'affectation doit être déclaré par le propriétaire auprès du service des impôts fonciers dans les 90 jours de la réalisation définitive du changement. Mais les changements de caractéristiques physiques et d'environnements ne sont pas soumis à obligation déclarative. Ils sont constatés d'office et c'est là qu'entre notamment en jeu la commission communale des impôts directs souvent après questionnaire envoyé par le centre des impôts aux propriétaires.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Une bonne nouvelle : la candidature du **Parc National Régional du Vercors (PNRV)** à l'Atlas de la Biodiversité Communale a été retenue ! Et donc notre commune en fait partie puisque notre conseil municipal s'était positionné pour y participer. 37 communes du PNRV sont embarquées dans l'aventure dont 5 communes du Trièves : Château-Bernard, Gresse en Vercors, Le Percy, Monestier du Percy et St Guillaume.



Les objectifs de cette candidature sont les suivants :



- Améliorer la connaissance des richesses naturelles du territoire (connaissance partagée avec les habitants du territoire) afin de mieux les préserver : l'objectif visé avec cet appel à projet, est d'élaborer des programmes d'actions concertés à l'échelle communale ou territoriale à partir des ABC (Atlas Biodiversité Communale) réalisés.
- Répondre à une attente forte des communes du territoire sur la prise en compte de la biodiversité.
- Fédérer autour de l'idée de la préservation de ce bien commun, en mobilisant les citoyens, les élus, les acteurs et les enfants des communes.)

Les responsables du projet sont le Syndicat mixte du PNR Vercors aux côtés des 37 communes participantes au projet, en partenariat avec deux associations : LPO AURA (sections Isère et Drôme) et FLAVIA APE. Les habitants de la commune et les enfants de l'école seront associés à ce projet.

LE SENTIER DES HUGUENOTS

Notre commune est traversée par le chemin des Huguenots. Mais que représente-t-il ? Un pèlerinage ? C'est un chemin de liberté et d'espérance, le chemin de l'exil des protestants du sud de la France fuyant les persécutions et les dragonnades, après la révocation de l'Edit de Nantes sous le règne de Louis XIV. Le chemin des Huguenots, c'est 2 000 km de sentiers balisés à travers l'Europe. L'itinéraire principal de 1 600 kilomètres a son point de départ au Poët-Laval dans la Drôme. Après 380 km en France il continue en Suisse, puis dans le Land de Bade Wurtemberg arrive à Bad Karlshafen dans le Land de la HESSE en Allemagne où se trouve le «Deutsches Huguenotten Museum». Sur ces terres de Liberté de nombreux Français se sont implantés.

Pour le Trièves le chemin arrive au col de Menée, traverse le Percy et notre village poursuit sa route vers Prébois et Mens, remonte à St Jean d'Hérans pour sortir du Trièves au pont de Cognet. Ce chemin est un itinéraire culturel reconnu par le Conseil de l'Europe depuis 2013. La partie française suit le GR965 homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre depuis 2015. Pour les cyclistes un itinéraire longe au plus près le chemin des Huguenots. Découvrez ou redécouvrez ce chemin. Profitez des beaux jours pour cette traversée du Trièves. Pour continuer le voyage vous pouvez consulter le panneau de présentation de l'itinéraire à l'arrière de l'Aller-Retour et visiter le site internet de l'association «Sur les pas des Huguenots» où vous trouverez des informations concernant l'exil des Huguenots :

<https://www.surlespasdeshuguenots.eu>



Passerelle rénovée entre Le Percy et Monestier du Percy



LE POULAILLER

Pour le Poulailier, c'est la reprise de l'activité. Avec chaque année toujours plus de spectacles proposés. Le Poulailier commence à jouer un rôle important pour de nombreuses petites compagnies notamment Iséroises. C'est l'endroit rêvé pour beaucoup d'entre elles de venir présenter les premières ou les avant-premières d'un spectacle, de le « roder » un peu... Et tout ça pour notre plus grand bonheur, car chaque année, c'est plus de 40 compagnies qui viennent jouer chacune 3 représentations.

C'est ainsi que plus de 130 séances ont lieu chaque année dans notre commune.

Rendez-vous les jeudi-vendredi-samedi au Poulailier !

LES LIVRAISONS : UNE HISTOIRE, UN AVENIR

Le 30 avril 2021 le camion ambulant de la boulangerie de Clelles, « Au bon Palais Clellois » a fait sa dernière tournée sur notre commune. Une page se tourne pour ceux qui, deux fois par semaine pouvaient venir se ravitailler en pain sans prendre de véhicule. Bien plus qu'un service, ce passage de commerce ambulant était l'occasion de rencontres, d'échanges de nouvelles, un moment convivial entre voisins. Consciente de ce précieux service, la Municipalité souhaite vivement que des tournées de ce type puissent se dérouler à nouveau.

Le camion de Xavier Ray (épicerie VIVAL de Lalley) continue à parcourir le village et les hameaux le vendredi après-midi. Son passage est attendu particulièrement par les habitants non motorisés. Si vous souhaitez qu'il s'arrête près de chez vous, n'hésitez pas à lui faire savoir sinon, tendez l'oreille et vous entendrez son klaxon ! L'occasion est tentante de se remémorer les commerces ambulants ou fixes de la commune, il y a quelques années en arrière. Faites appel à vos souvenirs, recherchez dans vos photos et faites les parvenir à la mairie pour un prochain bulletin !

LES SERVICES : VEILLER A LEUR MAINTIEN

Suite à cette période difficile pour les commerces, la municipalité est attentive quant à l'évolution des services sur la commune et notamment à l'avenir de l'Aller-Retour dont elle est propriétaire des murs.

Vous pouvez bien entendu profiter des services du Biau Panier qui livre ses produits tous les mercredis au local de l'ancienne épicerie de 17h à 19h. Pour commander en ligne : adresse site Biau panier . Pour les autres services sur la commune ou ailleurs, se reporter à la rubrique INFOS PRATIQUES.

« L'HISTOIRE DU SOLDAT » – VOUS ÊTES INVITÉS

En attendant les futurs aménagements de la Grange Didier, la commune met, cette année, à disposition de l'équipe du Poulailier et de la cie Helinka qui s'associent pour créer à la Grange Didier le décor de leur futur création : « L'histoire du soldat », d'Igor Stravinski.

En échange de cette mise à disposition, les habitants de Monestier-du-Percy auront droit à une représentation, en fin d'année, rien que pour eux et en avant-première au Poulailier. L'ouverture des réservations en mairie sera annoncée ultérieurement.

DES CORRESPONDANCES INTERGÉNÉRATIONNELLES DANS NOTRE VILLAGE ! « UNE SURPRISE DANS LA BOÎTE AUX LETTRES ! »

Les élèves de l'Ecole primaire de Monestier du Percy ont initié une correspondance épistolaire avec les personnes bénéficiaires des services de l'ADMR de Clelles. Cette association d'aide à domicile accompagne les personnes âgées ou fragilisées dans leur vie quotidienne et favorise l'intégration sociale par différentes activités. Autour de l'écriture, nous espérons que ce projet tisse des liens entre des générations qui n'ont pas toujours l'opportunité de se rencontrer au sein d'un même village. Les enfants sont ravis d'écrire et leurs aînés très heureux de recevoir une telle surprise dans la boîte aux lettres ! Ce projet est soutenu par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de l'opération « Jouons la carte de la fraternité »



Camille POIRAUD, habitante des Bayles et en charge du lien social à l'ADMR du Mont Aiguille Clelles

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous appelons encore et toujours au respect des limites de vitesse dans le village et les hameaux.

Des véhicules passent encore avec une vitesse trop élevée dans les zones réglementées 30 et 50. Nous appelons également tous les conducteurs et conductrices à la plus grande vigilance lors de leur passage devant le city stade qui est fréquenté par les enfants et les adolescents et dans la rue des jardins qui est une zone de rencontres avec les cyclistes et les piétons



PLACES DE PARKING RÉSERVÉES ET STATIONNEMENT

La municipalité recherche des solutions aux problèmes de stationnement, surtout en été où la demande est plus forte. Les réponses ne viendront que sur du moyen ou long terme, en attendant, prenons les bonnes habitudes. Le stationnement sur la voie publique ne doit pas être gênant et est considéré comme abusif au-delà de 7 jours sans bouger.

Nous rappelons à tous les habitants de se garer en priorité à l'intérieur de leur propriété s'il en ont la possibilité et sur les places de stationnement marquées au sol. Lorsque les places de stationnement marquées sont toutes utilisées sur la place, nous demandons aux automobilistes de se garer sur le parking à l'arrière de la salle communale ou sur le parking en face du city stade notamment lors des animations de l'Aller-Retour et des parties de pétanque. De ces emplacements, on peut rejoindre la place du village à pied en une minute !

Nous rappelons à chacun-e que les places de stationnement prioritaires sont réservés strictement aux personnes à mobilité réduite et ne sont donc pas utilisables même pour un court arrêt.

LA STATION D'ÉPURATION A BESOIN DE VOUS

La station connaît à nouveau un problème avec les lingettes **non dégradables par l'eau**. Nous rappelons à tout le monde qu'il n'est absolument pas possible de jeter les lingettes dans les wc. En partant avec la chasse d'eau, elles rejoignent la station d'épuration et bouchent les arrivées d'eau et ne sont pas dégradées naturellement. Le personnel de la mairie et les élus en charge de la station sont régulièrement obligés d'intervenir physiquement pour les enlever, et cela n'est vraiment ni agréable, ni souhaitable.

LES ESCARGOTS SONT ARRIVÉS !

La «Forêt des possibles » a vu le jour à Monestier du Percy. C'est une micro-ferme installée au bout du chemin de Boucharens. Christophe Silvin élève dans 400m² pas moins de 160 000 escargots, qui de naissains de quelques millimètres, vont devenir quelques mois plus tard, de beaux et gros escargots prêts pour la récolte.

Mais en route, que d'embûches car à l'état de naissains, à peu près tout ce qui vit sur terre est un prédateur du petit escargot, même les fourmis au tout début, puis les rongeurs, les oiseaux, et enfin les sanglier et les blaireaux. On estime à environ 40 % le taux de prédation. C'est donc une attention quotidienne permanente pour vérifier que le tunnel d'élevage ne connaît pas d'intrusion.

Pour se nourrir, un semis de trèfles, de moutarde, de sarrasin vient compléter le rhumex, dont l'escargot raffole et un complément de céréales bios et de calcium. Au bout de 4 mois, les escargots commencent à atteindre leur taille attendue, ils peuvent alors être récoltés.



Ici, pas de dégorgeage au sel ou de jeune long, les escargots sont ramassés et installés dans une chambre froide où ils commencent à hiverner et en s'endormant, leur métabolisme ralentit complètement.

Vient alors le temps du labo, où les escargots encore endormis vont être directement plongés dans l'eau bouillante pour être ensuite décoquiller. Ce qui permet de ne garder que la chair. Celle-ci passera ensuite dans un court-bouillon fait journalièrement avec des légumes frais puis sera assemblée avec du beurre, du sel et du persil. On retrouvera alors les escargots en coquille ou en croustille. Et c'est un régal.

La « Forêt des possibles » a rejoint la « Route des savoir-faire » et se visite (appeler avant au 06 20 08 77 62).

Vente sur place le mercredi (17h-19h) et le samedi (9h-12h).

NANS, LE TOUR DE LA BLACHETTE

Mercredi 26 mai 2021, en collaboration avec le service Tourisme de la Communauté de Communes du Trièves, la municipalité de Monestier du Percy a accueilli le cycliste Nans Peters pour un après-midi vélo et le lancement de la plaquette « Trièves en vélo ». Cet après-midi sportif avec Nans fut une belle réussite, comptant sur la participation d'une vingtaine d'adultes pour le grand tour (20km) et d'une dizaine d'enfants pour le petit tour de la Blachette. Après une série de questions réponses avec Nans et une séance signature d'autographes, nous avons pu savourer pour un temps, le plaisir de pouvoir se réunir lors d'un moment convivial. Le Tour de France 2021 promettait de beaux moments aux monétérois amateurs de cyclisme avec la participation de Nans sur cette épreuve mythique, hélas, une chute a contraint Nans à l'abandon suite à ses blessures...

Nous lui donnons rendez-vous en 2022 !



100 ANS

Le samedi 10 juillet, un grand nombre d'habitants du village ont accueilli Mme Peters (plus connue sous le nom de « Zette ») et sa famille au son des cloches de l'église pour fêter avec elle ses 100 ans d'une vie bien remplie.

L'émotion était perceptible lorsque Robert Cuchet a relaté le parcours de la vie de Zette, de sa naissance le 10 juillet 1921, à aujourd'hui, un discours ponctué de quelques repères historiques du siècle écoulé.

Le livre d'Or ouvert lors du centenaire de Mme Pellat en 1987 (maman de Zette) était à disposition pour y écrire un petit mot. Bel évènement pour se retrouver à nouveau sous un soleil estival !

Merci à tous les habitants présents, à la famille Peters et bien sûr merci à Zette de nous avoir donné l'occasion de nous réunir !

MONESTIER-DU-PERCY : PLONGÉE DANS LE RECENSEMENT DE 1906

Jean Louis Benoit- Guyod qui pratique la généalogie a participé à l'indexation du recensement 1906 de Monestier du Percy et on le remercie d'en avoir fait pour nous, une analyse sommaire.

Grâce à lui, nous pouvons faire un petit retour au village en 1906.

Le Monestier comptait alors 353 habitants, pour 111 ménages dans 126 maisons auxquelles s'ajoutaient 9 maisons vides.

-194 habitants résident au chef-lieu constituant 68 ménages dans 64 maisons.

-43 résident au «village des Bayles» constituant 12 ménages dans autant de maisons

-57 résident au «village du Serre» constituant 17 ménages dans autant de maisons

-59 résident aux Granges (maisons isolées) constituant 14 ménages dans autant de maisons.

Vingt ans plus tôt, on comptait 462 habitants pour 128 ménages dans 133 maisons dont 11 vides.

-82% des habitants viennent des alentours (15km) de Monestier et des communes voisines de la Drôme. 56% sont originaires de Monestier du Percy.

-André MOLINERO est alors le seul étranger (italien).

-Parmi les habitants venant de régions françaises éloignées, on trouve un marseillais de 16 ans, placé par l'assistance publique, une lyonnaise de 12 ans peut-être dans le même cas et une parisienne de 29 ans, cousine et servante du curé André BARBE. Et un jurassien tourneur sur bois.

Répartition par âges

| | |
|---------------|----|
| +90 ans : | 1 |
| 70 à 90 ans : | 30 |
| 50 à 70 ans : | 86 |
| 30 à 50 ans : | 85 |
| 20 à 30 ans : | 36 |
| 10 à 20 ans : | 69 |
| -10 ans : | 44 |

-50 «chefs de famille» sont «propriétaires-cultivateurs» et 7 «fermiers-métayers», ce qui correspond donc à 57 exploitations agricoles. Les 19 habitants répertoriés comme «cultivateurs» sont des fils ou frères des chefs de famille.

-Les «journaliers» se consacrent eux aussi aux travaux agricoles.

Seules 20 femmes sont considérées comme ayant une profession ! Dans tous les autres cas, figure dans la case «profession» la seule mention «néant» ! Si on les intègre dans les actifs, en doublant le nombre d'agriculteurs, on arrive à 150-160 habitants travaillant dans l'agriculture, soit environ la moitié de la population. Les 7 domestiques et 2 servantes relèvent également du travail agricole. Il faut citer à part 4 «ouvrières tisseuses en soie».

Des professions liées

Au monde agricole :

Un berger (Joseph ARTHAUD), deux courtiers en porc (Léon DUBOURDEAUX et Hilaire RIPERT), un marchand de bois (Yves DIDIER), un marchand de fourrages (Augustin CHARRIÈRE), un négociant en vins (Léon GAUTHIER), deux forgerons (Augustin VERDURE, Célestin CHRETIEN), un ouvrier forgeron (Eugène GAYMARD), Au bâtiment :

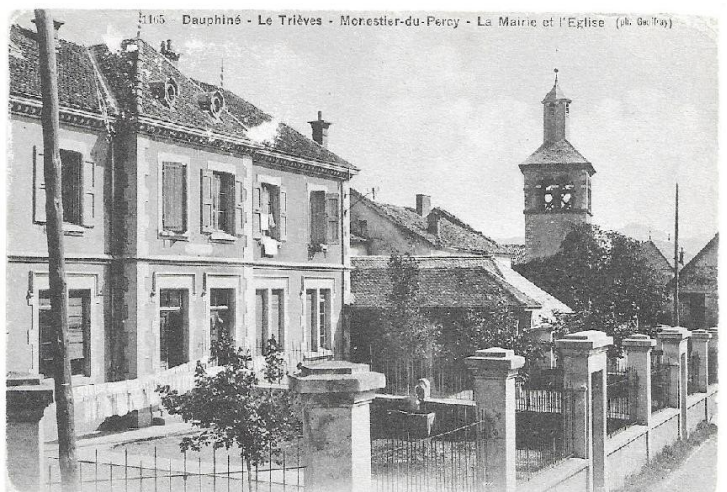
Un scieur (Louis GARNIER), deux charpentiers (Louis et Edmond LAGIER), deux charpentiers (Louis et Edmond LAGIER), trois menuisiers (Auguste TATIN, Émile LAGIER, Aimé ORAND), deux tourneurs sur bois (Stéphane GAILLARD et son fils, originaires du Jura). Un entrepreneur en maçonnerie (Joseph THOMAS) dont l'épouse est restauratrice (Lydie FLEURET), deux maçons (Joseph DECORPS et Aristide FLUCHAIRE) et un maçon-charpentier (Hippolyte LAGIER).

Aux services:

Deux cordonniers qui sont probablement aussi bourreliers (Marius ROMAND, Augustin BORNE). Un boulanger (Léon ORAND) dont l'épouse est gérante du téléphone (Marie EMPERAIRE), une cafetière (Aveline BERTHON, veuve QUEREL), une hôtelière (Louise BONTHOUX, épouse de Constant ALLOARD, propriétaire cultivateur), une restauratrice déjà citée, deux épicières (Marie GAYMARD dont l'époux est ouvrier maçon et Émilie DUBOURDEAUX, veuve GIRARD),

Parmi les autres professions, on trouve :

Une garde-barrière (Marie DECORPS) dont le mari (Pierre BAYLE) est poseur au PLM, un cantonnier (Marcellin ALBERT), un garde-champêtre (Augustin DELUS). On a encore 5 couturières, une sage-femme (Alexandrine CHABUEL), une institutrice (Mélanie BERNARD), un instituteur (Léon ROSTAING) et un instituteur retraité (Eugène PELLAT).



INFOS PRATIQUES

Mairie et agence postale :

Du lundi au vendredi de 09h à 12h.
Pour joindre la Mairie
(Karine et Sandrine) : 04 76 34 40 65
ou monestierdupercy@orange.fr

En cas d'urgence :

Robert Cuchet au 06 70 09 23 70

Ouvertures déchetteries :

Monestier de Clermont : Lundi-Mardi-
Mercredi-Samedi 9h-11h45 / 14h-17h15
Mens : Lundi-Mercredi-Samedi 9h-
11h45 / 14h-17h15

Alimentation :

Biau Panier

www.biaupanier.com
Récupération des commandes
le mercredi 17h-19h

Épicerie Vival de Lalley

Place de l'église
le vendredi 16h30-18h30

Poisson (Archiane)

www.local.direct/le-monestier-du-percy
Livraison sur la place : jeudi 14h-15h

Restauration :

Chez Fonfon (à la Remise)

Téléphoner au 04 76 34 79 22

L'Aller-Retour

Téléphoner au 04 76 34 45 75

Nourriture de l'Esprit :

Point livres (abri bus du village)

Librairie la Palpitante

(Place de la halle à Mens)
3615.lalpalpitante.fr : Possibilité de
réserver les livres - Tél : 04 56 55 23 08.

Radio Dragon : 104,4 FM

NUMÉROS UTILES

Transport

Covoiturage régulier :
www.ecovoiturage.itinistere.fr

Demande de covoiturage :

Mon Trièves : 07 81 82 73 84

Train TER Grenoble-Clelles

Taxi gare de Clelles-domicile (3,50€) :
09 69 32 21 41

Car Mens-Grenoble

Santé

Sage-femme, puéricultrice, médecin de la
Maison du département à Mens :

04 80 34 85 00

Cabinet médical Mens

(médecin) : 04 76 34 65 74

Cabinet médical Clelles (Médecins, kinés,
infirmiers) : 04 76 34 18 32

Social

Assistants sociales, conseillère en
économie sociale et familiale,
psychologue, référents personnes âgées
et handicap :

Maison du dpt de Mens : 04 80 34 85 00

Collectif d'entraide du Trièves (boutique,
friperie et épicerie solidaire)

Mens : 04 76 34 15 76

Monestier de Clt : 04 76 34 91 39

ADMR : Du lundi au mercredi et
vendredi de 9h à 17h au 06 70 04 14 69

Vos droits

Avocate-conseil (Mens) : 04 76 34 27 02

Permanences gratuites, uniquement sur
rendez-vous.

Agence Départementale Informations
logement (ADIL)

Information complète, neutre et gratuite
sur le logement : 04 76 53 37 30

Permanence 3^{ème} jeudi du mois à Mens
ou Monestier de Clermont, en alternance,
sur rendez vous.

Vie de famille

Planning familial

(permanence à Mixages à Mens) :

04 76 84 47 04 ou 06 49 99 03 43

Médiation familiale (Grenoble) :
07 69 45 46 15

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

France Services

Mens : à la maison du Département

Monestier de Clt : à la Poste

INFOS SCOLAIRES

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 02 septembre 2021.

Pour le **RPI (Regroupement Pédagogique**

Intercommunal), Monestier du Percy, St Maurice en Trièves,
Lalley, à cette rentrée 2021; les effectifs sont les suivants :

*13 élèves à l'école élémentaire de Monestier du Percy

*17 élèves à l'école maternelle de St Maurice en Trièves

La cantine de Monestier du Percy reprend à la salle communale
pour cette rentrée

La cantine de St Maurice en Trièves est accueillie par le
restaurant du village, « Le Comptoir des Géants » qui a ouvert
ses portes le 10 mai dernier.

Nous vous informerons dans un flash info en septembre, du
protocole de partage des lieux Mairie/Ecole.

Le transport scolaire sera pris en charge par la Région à partir
du 1^{er} septembre 2021, Transisère devient le « Réseau cars
Région ». Pour tout renseignement complémentaire,
formulaires, tarifs, se rendre sur le site de la Communauté des
Communes du Trièves : <https://www.cc-trieves.fr/services>
aux habitants – Vie scolaire ou en Mairie de Monestier du
Percy.

Pour contacter le Sou des écoles :

Valérie DUSSERT 06 86 23 50 69

VOS ÉCRITS, VOS PHOTOS !

Vous avez un souvenir, une recette de cuisine, une ancienne photo
du village, une anecdote,... que vous souhaitez partager, n'hésitez
pas à en faire part :

- Par mail à : monestierdupercy@wanadoo.fr

- En déposant les documents dans la boîte aux lettres de la Mairie
(en indiquant nom et coordonnées)

- Ou en passant au secrétariat voir Sandrine et Karine aux horaires
d'ouverture .

Pour apporter vos idées sur les grandes orientations et les
grands projets, vous serez invités à répondre à des consultations,
des réunions publiques ou des groupes de travail.

Participez-y, votre avis compte !

LE BULLETIN MUNICIPAL

Ce bulletin a été tiré à 200 exemplaires.

Responsable de la publication : Robert Cuchet

Comité de rédaction : Loïc Cloez, Michèle Giraud-Martin,

Catherine Giraud-Guicherd ; Avec le concours de Gérard Gomez,
Sandrine Reinke et des habitants qui ont pris la plume.